



Séance du : Vendredi 11 juillet 2014

CONVOCATION

Date : 4 juillet 2014

Affichée le : 4 juillet 2014

Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 27

Votants : 33

Pouvoirs : 6

Absents : -

COMPTE RENDU

Affiché le : 18 juillet 2014

L'an deux mille quatorze, le vendredi 11 juillet à dix neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Axel PONIATOWSKI, Député-Maire.

Etaient présents : M. Philippe LEBALLEUR – Mme Chantal VILLALARD – M. Sébastien PONIATOWSKI – Mme Claudine MORVAN LE BREC'H - M. Jean-Dominique GILLIS – Mme Elodie THABOUREY – M. Michel PASSANT – M. Alphonse PAGNON – M. Michel VRAY – M. Michel LE MEUR – Mme Annie PARAGE – Mme Martine LEONHARDT – M. François DELAIS – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Josette LARROUSSE – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Joël MOREAU – Mme Danièle DEBOUT – M. Thierry MALHERBE – Mme Sylvie BRIÈRE – Mme Elisabeth DELMAS – M. Olivier HEUZÉ – Mme Carole BOULANGER – M. Thierry LEFÈVRE – Mme Nadège FAUL.

Absents Représentés

Mme Agnès TELLIER

Mme Julita SALBERT

M. Bruno DION

M. Gérard BRUNEL

Mme Alexandra GILLARDIN

M. Grégor DOERING

Pouvoir à M. Michel PASSANT

Pouvoir à M. François DELAIS

Pouvoir à M. Philippe LEBALLEUR

Pouvoir à Mme Aurélie PROCOPPE

Pouvoir à Mme Elodie THABOUREY

Pouvoir à M. Alphonse PAGNON

Secrétaire de séance : M. Morgan TOUBOUL

Le Conseil Municipal,

- approuve à l'unanimité et sans observation le procès verbal du 23 mai 2014.

■ **Informations du Maire**

Manifestations

Samedi 12 juillet à 23 h 15 - Feu d'artifice aux étangs de la Garenne

Cérémonies du 30 août - 70 ans de la libération

Samedi 6 septembre - Forum des Associations - Centre Sportif A. Mauresmo

Inaugurations prochaines - Courant de l'automne, les dates seront communiquées ultérieurement
Rue Léon Fort / Les jardins d'Edouard Knetch
Les résidences « les Essentiels »
Les serres de l'Isle Adam
Résidence du Bord de l'Oise

Travaux :

Les travaux d'entretien habituels auront lieu dans les écoles durant l'été.

Le changement de la bulle de tennis sera effectué à partir du 14 juillet.

Travaux de voirie: reprise du parking des enseignants groupe scolaire Cassan et emplacement du bus scolaire à partir du 7 juillet.

Les travaux d'aménagement du rez de chaussée et du 1^{er} étage de la mairie seront bientôt terminés, pour une réintégration des lieux au 1^{er} septembre.

De gros travaux ont été effectués par les espaces verts, notamment avec la mise en place de l'arrosage automatique des buis de l'allée Le Notre ainsi qu'à l'arrière du musée.

Divers :

Rétrocession du Tropicana (3-5 rue du Pâtis).- La ville avait exercé son droit de préemption urbain, par décision du 12 Février 2014. Une seule candidature a été enregistrée pour la reprise de cet établissement,

c'est donc la SAS JCVEL, qui a acquis le restaurant, pour un montant de 605 000 € (montant de l'achat). L'acquéreur prenant en charge les différents frais afférents à la transaction
Préemption du Pressing : la fermeture est prévue au mois d'août. Dès la rentrée, des recherches seront faites pour trouver un acquéreur.

16 diners de quartier ont été organisés à ce jour, Monsieur le Maire remercie Aurélie PROCOPPE pour son implication dans ces manifestations.

Délibération : n°2014-07-01

Rapport n° 1 - Décisions du Maire n° 42-2014 à 56-2014

Le Conseil Municipal,

Prend acte des décisions n°42-2014 à 56-2014 prises par le Maire en vertu des délégations consenties par le conseil municipal.

Délibération : n°2014-07-02

Rapport n° 2 - Décision Modificative n°2 – Budget Ville 2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Approuve la décision modificative n°2 de la Ville, pour une somme de : pour une somme de 93 077 €, tant en dépenses qu'en recettes, répartie comme suit :

Section d'Investissement : Dépenses et Recettes = 24 077 €

Section de Fonctionnement : Dépenses et Recettes = 69 000 €

Délibération : n°2014-07-03

Rapport n° 3 - Décision Modificative n°2 – Budget Plage 2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Approuve la décision modificative n°2 de la Plage pour l'exercice 2014, pour une somme de 145 600 €, tant en dépenses qu'en recettes, répartie comme suit :

Section d'Investissement : Dépenses et Recettes = 73 500 €

Section de Fonctionnement : Dépenses et Recettes = 72 100 €

Délibérations : n°2014-07-04 et 05

Rapport n° 4 - Mise en place des rythmes scolaires

A - création de postes et rémunération du personnel

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité

De procéder aux recrutements suivants et aux rémunérations correspondantes, à savoir :

- 20 intervenants rémunérés à la vacation horaire à 9,94 €/heure, ce montant correspondant à l'indice minimum majoré de la fonction publique territoriale, sera revalorisé, fonction de son augmentation.
- 11 intervenants spécifiques rémunérés à la vacation horaire à 24,28 €/heure
- 8 intervenants de l'Education Nationale rémunérés à 21,86 €/heure

B - Tarifs restauration scolaire du mercredi

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Approuve les tarifs de la restauration scolaire du mercredi,
- Dit que ces applications entreront en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2014.

Délibération : n°2014-07-06

Rapport n° 5 - Tarifs plage – Communes du Val d'Oise hors CCVO3F

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- approuve les tarifs d'entrée à la plage à appliquer aux communes du Val d'Oise, hors CCVO3F, à compter de la saison 2014.

Délibération : n°2014-07-07

Rapport n° 6 - Avenant n°1 à la convention relative à la réservation de places à la halte garderie de l'Isle-Adam

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- accepte les termes de l'avenant à la convention à intervenir avec la ville de Parmain, pour la réservation de place à la Halte Garderie de l'Isle Adam
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

Rapport n° 7 - Plan triennal 2014-2016 en matière de production de logements locatifs sociaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- PREND ACTE de l'objectif de réalisation de 80 logements sociaux à produire pour la période 2014/2016

Rapport n° 8 - Pouvoirs de police spéciale du maire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- S'OPPOSE au transfert au Président de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts des pouvoirs de police spéciale suivants :
 - article L.123-3 du code de la Construction et de l'Habitation : Sécurité et protection des immeubles contre les risques d'incendie et de panique dans les bâtiments recevant du public à titre d'hébergement
 - articles L.129-1 à L.129-6 du code de la Construction et de l'Habitation : Sécurité des immeubles collectifs à usage principal d'habitation
 - articles L.511-1 à L.511-6 du code de la Construction et de l'Habitation : Police des édifices menaçant ruine / péril
 - articles L.2213-1 à L.2213-6-1 du CGCT : Police de la circulation et du stationnement
 - article L.2213-33 du CGCT : Autorisations de stationnement sur la voie publique aux exploitants de taxi
- notifie au Président de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts cette opposition au transfert des pouvoirs de police spéciale du Maire de L'Isle-Adam.

Rapport n° 9 - Acquisition d'une parcelle à usage de trottoir pour rétrocession dans le domaine public

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Approuve l'acquisition par la ville de la parcelle AX 183 à l'euro symbolique.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents nécessaires à la vente.
- Désigne Maître Vincent ANNEBICQUE, Notaire à l'Isle Adam, pour la rédaction de tous documents relatifs à cette acquisition.

Rapport n°10 - Mise en place du Pédibus

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- accepte la mise en place du service PEDIPUS, pour l'accompagnement des enfants scolarisés à l'école Camus.
- approuve le tarif applicable à cette prestation

Rapport n° 11 - Avenant à la convention de commodat relative aux locaux mis à disposition du Poste à Cheval de l'Isle-Adam

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- accepte les termes de l'avenant à la convention de commodat relatif à la mise à disposition de locaux pour le poste à cheval et PSIG de l'Isle Adam,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le dit avenant.

Rapport n° 12 -Convention avec le club Isle-Adam Frépillon Vallée de l'Oise pour l'utilisation du terrain de volley ball de la plage

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve la convention à intervenir avec le club de Volley Ball de l'Isle-Adam pour l'utilisation du terrain de volley ball de la plage
- autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer la dite convention.

Rapport n° 13 - Convention de mise à disposition d'un chalet associatif, avec la Pétanque adamoise

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- accepte les termes de la convention entre la ville et l'association « Pétanque Adamoise » pour la mise à disposition d'un chalet associatif,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la dite convention

Rapport n° 14 - Cession à titre gratuit de trois canoës au bénéfice des « Scouts d'Europe de l'Isle-Adam »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte les termes de la convention à intervenir entre l'association des scouts d'Europe de l'Isle Adam et la ville, pour la cession à titre gratuit de trois canoës
- Autorise cette cession du matériel précité à l'association Scouts d'Europe de l'Isle Adam,
- Autorise la passation des écritures de sortie d'inventaire correspondantes,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte et document tendant à rendre effective cette décision.

Rapport n°15 - Convention de coordination de la Police Municipale et des Forces de sécurité de l'Etat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Accepte les termes de la convention de coordination à intervenir avec les services de l'Etat
- Autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention

Rapport n° 16 - Adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts au Syndicat Mixte ouvert dans le cadre du déploiement du numérique dans le val d'oise

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité

- De doter la communauté de communes de la compétence relative au développement de réseaux de communication électroniques et d'accepter la modification des statuts en conséquence.
- D'accepter l'intégration de la CCVO3F au Syndicat Mixte Ouvert créé au niveau départemental pour permettre le déploiement du numérique dans le Val d'Oise.

Rapport n° 17 – Concession du marché – Compte d'exploitation 2013

Le Conseil Municipal,

- Prend acte du compte d'exploitation 2013 concernant la concession du marché.

Rapport n° 18 – Syndicat TRIOR – Rapport d'activités 2013

Le Conseil Municipal,

- Prend acte du compte du rapport d'activités 2013 du syndicat TRI OR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Le Député-Maire,

Axel PONIATOWSKI.